



Fontainemelon

Enjeux du PAL

- Préserver le patrimoine
- Bâtiment intéressant - Catégorie 1
- Bâtiment typique et pittoresque - Catégorie 2
- Bâtiment perturbant - Catégorie 3
- Bâtiment digne de protection hors de la zone à bâtir
- Requalifier l'espace public
- Valoriser la mobilité douce
- Garantir la densification
- Organiser les activités et les équipements publics

Echelle 1:1 500

0 25 50 100 m

Alignements

- Alignement sanctionné maintenu
- Alignement supprimé
- Alignement nouveau
- Front d'implantation obligatoire nouveau
- Alignement en cas de reconstruction supprimé

